

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le neuf du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL., M. Gilbert BAVEUX, Mme Marie-Rose COMPARET, M. Guy FEVRAT, Mme Fanny MICHAUD-GENELOT, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Rémy MORAIN, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Béatrice STOLTZ.

Etaient absents excusés : M. Laurent GARNIER, Mme Brigitte MERITE, M. Gaël MICHELIN,

Etaient absents : Mme Lucette THEROND.

Pouvoirs : 2 (de M. GARNIER à M. MARCEAUX et de Mme MERITE à M. SALLAZ)

Secrétaire de séance : Mme Béatrice STOLTZ

Date de la convocation : 30 août 2011

Date d'affichage des délibérations : 13 septembre 2011

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2011 est approuvé. Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

ASSAINISSEMENT - TARIFS : DROIT DE BRANCHEMENT EAUX USEES – PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT- REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal fixe les tarifs des différentes taxes et redevances d'assainissement comme suit à partir du 1^{er} janvier 2012 :

Droit de branchement : 600 €.

Participation au réseau : 2 000 €.

Redevance d'assainissement :

- part fixe : 16,50 € ; - part proportionnelle à la consommation : 0.73 € / m³.

AVENANT AU BAIL RURAL DE LA PARCELLE D 555 (ex D 62) : Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au bail rural concernant la parcelle D 555 (ex D 62) par lequel la superficie louée à l'EARL du Paradis est ramenée à 5 ha 51 a 92 ca et le prix du fermage en valeur au 11/11/2010 est ramené à 368,23 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL 2011 : Le Conseil Municipal décide d'inscrire des crédits complémentaires pour l'achat d'un véhicule.

En dépenses d'investissement : à l'article 2182 matériel de transport : + 5 250 €, à l'article 21578 signalétique : - 4 050 €.

En recettes d'investissement : à l'article 024 reprise de l'ancien véhicule : + 1 200 €

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE : le conseil fixe la liste des emplois communaux de la filière technique comme suit :

1 poste d'Agent de Maîtrise qualifié à temps complet

8 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet

5 postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14H15mn, 16H30mn, 17H30mn, 22H30mn, 27H45mn)

CCAS : DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL : Suite à la démission de Mme THEROND Lucette de ses fonctions d'administrateur du CCAS, le conseil municipal procède à la désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS. M. Guy FEVRAT est élu en remplacement de Mme THEROND.

Mme Béatrice STOLTZ, Mme Brigitte MERITE, M. Gilbert BAVEUX, M. Rémy MORAIN, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Didier MARCEAUX,- M. Laurent GARNIER sont reconduits dans leurs fonctions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Syndicat des Eaux Chalon Sud Est : Le Conseil Municipal n'émet ni observation ni question sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2010.

SICED Bresse Nord : Le Conseil Municipal n'émet ni observation ni question sur le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers et de l'assainissement non collectif 2010.

Décision du maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT :

- **décision du 27/07/2011** : le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement « hameau le Paradis » est attribué à l'OPAC de Saône et Loire 71009 MACON, pour un montant de 5 350 € HT.

- **décision du 25/08/2011** : la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz est fixée à 118 € pour l'année 2011.

- **décision du 25/08/2011** : la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz est fixée à 260 € pour l'année 2011.

Remerciements : de la Prévention Routière pour la subvention 2011

Rentrée Scolaire : Globalement la rentrée des classes s'est bien déroulée. Les données chiffrées de la rentrée sont les suivantes :

Collège : 317 élèves – 4 classes de 6^{ème} et de 5^{ème}, 3 classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Lycée Reine Antier : 135 élèves – 6 classes – 51 internes.

Ecole Primaire : 171 élèves – 7 classes.

Ecole Maternelle : 112 élèves – 5 classes

A noter que le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire se passe très bien tant que ce soit au restaurant scolaire communal ou au restaurant scolaire du collège pour les CM1 et CM2.

Travaux :

- Voirie : les travaux de voirie de la Communauté de Communes commencent rue des Grenouillères, à la Bruyère et aux Deux Ormes.

- Les Quarts : le parking poids lourds est en cours de réalisation.
- Hameau de Perrigny : le maire donne connaissance au conseil de la lettre adressée par Mme Christine PUTIGNY au nom des parents des enfants qu'elle a en garde pour remercier la commune des travaux de mise en sécurité pour les piétons réalisés rue du lavoir.
- Collège/Ecole/logements : l'installation d'un petit local pour entreposer les bacs poubelles du collège, des écoles et des logements communaux est à l'étude.

Communauté de Communes : M. MARCEAUX et M. DESSAUGE rendent compte de la réunion de la Communauté de Communes Saône et Bresse en date du 1^{er} septembre dernier. La Communauté de Communes s'est prononcée favorablement au projet préfectoral de schéma départemental de coopération intercommunale, soit avec rattachement des deux communautés Saône et Bresse et 3 Rivières (Verdun/Doubs). 3 des représentants de St Martin en Bresse se sont prononcés contre ce choix et un représentant d'une autre commune s'est abstenu.

La Madeleine : des dégradations ont été constatées sur la porte de la Chapelle de la Madeleine Elles ont, à priori, été faites entre 17 h et 19 h le mardi 6 septembre.

Foyer Rural : une nouvelle plainte a dû être déposée pour dégradation. Il s'agit cette fois ci d'une tentative de forcer une fenêtre.

Eclairage public : suite à une interrogation d'un conseiller municipal, M. DESSAUGE précise que le nombre de candélabres sur la commune est de 264 dont 109 considérés comme « vétustes » par le syndicat d'électrification et 155 récents. Les candélabres recensés comme « vétustes » (installés avant 1990 et/ou polluants) donnent lieu à une cotisation plus élevée pour leur entretien annuel par le syndicat (15 € au lieu de 8 €) ; ils sont changés au fur et à mesure des renforcements de réseau réalisés ou de leur dégradation.

La séance est levée à 22 h 25 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.